



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010010

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 10782
N/REF : 4/01/2026 2H08 C:003520 I:00538
V/REF : Contrat N°010782 du 25/07/2016

**SDC 'l'Or du Rhône'
C/O REGIE MOLIERE
55, RUE MOLIERE
69006 LYON**

**IMMEUBLE : L'OR DU RHONE
1, RUE VENDOME
69006 LYON**

Vaulx en Velin, le 12 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N1
MOTIF : REDEVANCE DU 1ER SEMESTRE
Donneur d'ordre : M. L. PARADOL

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 GAINES VIDE-ORDURES DE 8 NIVEAUX,
1 RECEPTACLE, 7 VIDOIRS, 3 CONTAINERS DE 120 LITRES ET 1 CONTAINER DE
240 LITRES

2 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Janvier
et 1er Juillet de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 317,68

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2016 Valeur : 117,1
Mois de l'indice de révision : 07/2025 Valeur : 145,0



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6010010

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Nettoyage 1 Gaine V.O/Containers	2/AN	382,80	191,40
TOTAL H.T.				191,40
T.V.A. a 10,00%				19,14
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>210,54</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.